

Informations de base	
2017/2951(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la réticence à la vaccination et la baisse des taux de vaccination en Europe	
Subject 4.20.01 Médecine, maladies	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	SOMMER Renate (PPE) GENTILE Elena (S&D) PIECHA Bolesław G. (ECR) MEISSNER Gesine (ALDE) KONEČNÁ Kateřina (GUE /NGL) AFFRONTE Marco (Verts /ALE) D'ORNANO Mireille (EFDD)	25/10/2017 25/10/2017 25/10/2017 25/10/2017 25/10/2017 25/10/2017 25/10/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire	ANDRIUKAITIS Vytenis Povilas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/04/2018	Débat en plénière		
19/04/2018	Décision du Parlement	T8-0188/2018	Résumé
19/04/2018	Résultat du vote au parlement		
19/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2951(RSP)

Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/8/11391

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE616.893	31/01/2018	
Proposition de résolution		B8-0188/2018	18/04/2018	
Proposition de résolution		B8-0195/2018	18/04/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0188/2018	19/04/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)401	30/08/2018	

Résolution sur la réticence à la vaccination et la baisse des taux de vaccination en Europe

2017/2951(RSP) - 19/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la réticence à la vaccination et la baisse des taux de vaccination en Europe.

Le Parlement a noté que **la vaccination permet d'éviter environ 2,5 millions de décès** chaque année dans le monde et diminue le coût des traitements propres à certaines maladies, y compris des thérapies antimicrobiennes. De plus, le Parlement a relevé avec inquiétude que les données épidémiologiques relatives à l'état actuel de la vaccination dans les États membres font apparaître **des lacunes importantes en matière d'acceptation de la vaccination** et des taux de couverture vaccinale trop bas pour assurer une protection suffisante.

Les députés se sont alarmés du phénomène de **réticence à la vaccination**, qui prend de l'ampleur et qui devient inquiétant. Dès lors, un certain nombre de pays européens sont actuellement confrontés à une **épidémie évitable de rougeole** due à la réticence de l'opinion publique à l'égard de la vaccination.

La résolution a invité les États membres et la Commission à **renforcer la base légale de la couverture vaccinale**. Elle a souligné que, selon l'objectif 1 du plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020, la mise en place et l'application d'un cadre législatif approprié sont essentielles pour définir les priorités nationales.

Étendre la couverture : le Parlement a appelé la Commission à :

- faciliter l'harmonisation et l'alignement des **calendriers vaccinaux** au sein de l'Union, à favoriser le partage des bonnes pratiques, à explorer avec les États membres les possibilités d'établir une plateforme pour le suivi de la sécurité et de l'efficacité des vaccins, à assurer une couverture vaccinale uniforme dans l'ensemble de l'Europe, à réduire les inégalités en matière de santé et à contribuer à renforcer la confiance dans les programmes de vaccination et les vaccins ;
- mettre en place des **initiatives ciblées autour de la vaccination**, telle qu'une « Journée européenne de la vaccination contre la grippe », qui permettrait chaque année de lancer la campagne de vaccination en ligne avec l'objectif de couverture de 75 % établi par les recommandations du Conseil sur la grippe saisonnière.

Le Parlement s'est félicité du lancement à venir d'une action commune visant à accroître la couverture vaccinale, cofinancée par le programme de santé de l'Union.

Tests et évaluations : les députés ont souligné que les vaccins font l'objet de tests rigoureux comportant de nombreuses phases d'essai avant d'être présélectionnés par l'OMS et approuvés par l'Agence européenne des médicaments (EMA) et sont soumis à une réévaluation régulière. Rappelant que tous les chercheurs doivent déclarer de possibles conflits d'intérêts, le Parlement a proposé :

- d'écarter des panels d'évaluation les chercheurs en situation de conflit d'intérêt ;
- de lever la confidentialité des délibérations du panel d'évaluation de l'Agence Européenne du Médicament (EMA);
- de rendre publiques les données scientifiques et cliniques qui auront nourri les conclusions du panel, et dont le caractère anonyme aura été garanti au préalable.

Transparence : rappelant que la transparence est importante pour établir et maintenir la confiance de l'opinion publique dans les médicaments, le Parlement a appelé à plus de transparence dans :

- la production des vaccins ainsi que des mesures visant à rassurer les citoyens européens ;
- les processus d'évaluation des vaccins, de leurs adjuvants ainsi que le financement de programmes de recherches indépendants sur leurs éventuels effets secondaires.

Prise de conscience du public : les députés ont insisté sur la nécessité de fournir des informations scientifiquement établies, factuelles et exhaustives aux citoyens. Ils ont appelé à faciliter le dialogue avec les parties prenantes issues de la société civile, des mouvements citoyens, du monde universitaire, des médias et des autorités sanitaires nationales afin de neutraliser les informations non fiables, fallacieuses ou sans caractère scientifique au sujet de la vaccination.

Acquisition des vaccins : le Parlement s'est alarmé du **manque d'efforts budgétaires** réellement consacrés à la vaccination dans certains États membres et des prix élevés et des écarts de prix considérables de certains vaccins qui peuvent sauver des vies. Il a apporté tout son soutien à l'accord sur une procédure de passation conjointe de marché, qui fournit aux États membres et à la Commission un cadre pour se procurer des vaccins de manière commune, par le regroupement du pouvoir d'achat des États membres.

Les députés ont observé que le coût d'une vaccination complète d'un enfant, même en se fondant sur les prix les plus bas à l'échelle mondiale, a été multiplié par 68 entre 2001 et 2014. Cette augmentation est injustifiée et incompatible avec l'objectif de développement durable qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être à tout âge.